



Laboratoire
interdisciplinaire
d'études sur les
réflexivités
Fonds Yan Thomas

Livret d'accueil pour les chercheur·se·s invitées au LIER-FYT

Livret d'accueil pour les chercheur·se·s invitées au LIER-FYT

I. Faire une demande d'accueil

A/ Vous êtes chercheur·se, enseignant·e-chercheur·se, postdoctorant·e ou doctorant·e dans une institution scientifique ou universitaire étrangère et vous souhaitez être accueilli·e au LIER-FYT pour un séjour de recherche ?

La procédure est la suivante :

- 1) Contacter un membre statutaire du LIER-FYT dont la liste se trouve sur le site de l'unité et lui faire part de votre projet. [En savoir plus](#).
- 2) Si ce membre accepte d'être votre invitant·e, et seulement dans ce cas, envoyer à la direction du LIER-FYT (julia.christ@ehess.fr/edouard.gardella@ehess.fr), en mettant votre invitant·e en copie, votre demande d'accueil, en précisant les dates prévues du séjour et en accompagnant cet envoi de votre CV et de votre projet de recherche (et/ou d'un ou deux articles).
- 3) Votre demande sera examinée par le bureau du LIER-FYT qui se réunit chaque premier lundi du mois. La direction du LIER-FYT vous tiendra rapidement informé·e de la décision prise par le bureau.

À savoir :

- 1) Le LIER-FYT ne prend à sa charge aucun frais de transport, ni d'hébergement, des personnes qu'il accueille.
- 2) Si vous êtes chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se, vous pouvez bénéficier d'une demande de « professeur invité » à l'EHESS pour une durée d'un mois. Cette procédure d'invitation ne relève pas du LIER-FYT : l'invitation, faite par un.e enseignant.e-chercheur.se de l'EHESS et/ou par un.e chercheur.se du CNRS en poste dans une unité de recherche de l'EHESS, suit une procédure indépendante du LIER-FYT ([voir ici](#)).
- 3) Ni les doctorant·e·s étranger·e·s en co-tutelle avec l'EHESS par l'intermédiaire d'un.e directeur·trice de thèse du LIER-FYT, ni les docteur·e·s ayant effectué leur thèse dans cette même condition, ni, enfin, les correspondant·e·s du LIER-FYT à l'étranger ne sont soumis à l'obligation de faire une demande d'accueil. Pour eux/elles, l'accès aux locaux du LIER-FYT est de droit.

B/ Vous êtes enseignant·e-chercheur·se dans une université française et vous souhaitez être accueilli·e au LIER-FYT pour un séjour de recherche ?

Vous êtes invité·e à faire une demande de délégation auprès du CNRS. Pour obtenir l'accord préalable du LIER-FYT, il vous faut en adresser la demande à la direction (julia.christ@ehess.fr/edouard.gardella@ehess.fr), en l'accompagnant de votre CV, de votre projet de recherche et/ou d'un ou deux articles. La demande sera présentée au bureau de l'unité et la direction du LIER-FYT vous tiendra rapidement informé·e de la décision prise.

Livret d'accueil pour les chercheur·se·s invités au LIER-FYT

II. Être accueilli·e au LIER-FYT

Votre demande d'accueil au LIER-FYT a été validée par le bureau de l'unité, et vous vous apprêtez à séjourner dans notre laboratoire. Voici ce qu'il vous faut savoir.

1. Votre invitant·e

C'est la personne-clé de votre séjour.

1) Elle vous accueille à votre arrivée au sein du laboratoire, situé à Paris, au 10 rue Monsieur-le-Prince (métro : Odéon), et vous montre les locaux, leurs règles d'usage et l'endroit où vous pourrez travailler durant votre séjour. Elle vous remet à cette occasion le livret intitulé « Accueil prévention et sécurité pour les nouveaux entrants », dont vous êtes invité·e à prendre connaissance.

2) Durant l'ensemble de votre séjour, elle est la personne-référente si vous rencontrez un problème, de quelque ordre qu'il soit (matériel, psychosocial ou autre). Elle est également, durant votre séjour, votre premier interlocuteur intellectuel et scientifique au sein du LIER-FYT.

3) A la fin de votre séjour, elle complète votre compte-rendu de séjour (voir ci-après).

En cas de défaillance de votre invitant·e concernant l'un ou l'autre des trois points qui viennent d'être indiqués, vous êtes invité·e à prendre contact avec la direction de l'unité (julia.christ@ehess.fr/edouard.gardella@ehess.fr).

2. Poste de travail

Le LIER-FYT met à votre disposition, durant la durée de votre séjour, l'accès à un poste de travail dans ses locaux du 10 rue Monsieur-le-Prince.

Si vous êtes postdoctorant·e ou doctorant·e, ou encore, chercheur·se, enseignant·e-chercheur·se « invités du LIER-FYT », ce poste de travail ne vous est pas attribué personnellement. Il s'agit d'un poste libre dans l'un de nos différents espaces de travail partagés situés au 4^e étage, au 1^e étage et au rez-de-chaussée du bâtiment.

Si vous êtes enseignant·e-chercheur·se bénéficiant du statut de « professeur invité à l'EHESS » ou d'une délégation du CNRS, ce poste de travail vous est attribué personnellement. Il s'agit d'un poste fixe dans un bureau situé au 4^e étage ou au rez-de-chaussée du bâtiment, bureau qui est susceptible d'être partagé avec un·e autre chercheur·se.

Vous avez le droit, durant votre séjour, d'utiliser les photocopieuses du laboratoire, à condition d'en faire un usage raisonnable.

Vous avez le droit, durant votre séjour, d'utiliser les équipements présents dans les kitchenettes des 4^e et 1^e étages du bâtiment (machines à café et café mis à disposition, théières, fours à micro-ondes, réfrigérateurs...).

Livret d'accueil pour les chercheur·se·s invitées au LIER-FYT

Vous êtes soumis, durant votre séjour, aux règles d'usage et de sécurité du bâtiment. Vous devez respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du bâtiment et prendre connaissance du livret « Accueil prévention et sécurité pour les nouveaux entrants » qui vous a été remis à votre arrivée. En cas d'infractions graves et répétées à ces obligations liées à l'usage du bâtiment, la direction du LIER-FYT se réserve la possibilité de mettre fin à votre séjour.

3. Visa et hébergement

Pour ce qui concerne votre visa, votre recherche d'un logement et votre couverture santé/assurance maladie, nous vous recommandons de consulter le guide d'accueil des chercheurs internationaux édité par l'EHESS. [Voir ici](#).

Il est à noter que le LIER-FYT ne prendra en charge aucun frais d'hébergement durant votre séjour.

4. Accès aux ressources du campus Condorcet et de l'EHESS

Bibliothèques

Si votre séjour est d'une durée qui excède quinze jours, le secrétariat du LIER-FYT peut vous aider, si vous le souhaitez, à vous inscrire à l'[Humathèque du campus Condorcet](#). Merci pour ce faire de contacter, au secrétariat du LIER-FYT, M. Sébastien Cousin (sebastien.cousin@ehess.fr).

Votre accueil au LIER-FYT ne vous donne pas accès aux ressources numériques mises à disposition des membres de l'EHESS (Cairn, Jstor, etc.).

Le secrétariat du LIER-FYT ne peut pas vous aider dans vos démarches pour vous inscrire à des bibliothèques extérieures à l'EHESS et/ou à des cours et séminaires extérieurs à l'EHESS. En revanche, si nécessaire, la direction du LIER-FYT peut vous fournir une attestation d'accueil. Pour en savoir plus sur les bibliothèques de Paris qui vous sont accessibles, [voir ici](#) (rubrique n° 8).

Compte informatique

Si votre séjour est d'une durée qui excède trois mois, le secrétariat du LIER-FYT peut vous aider, si vous le souhaitez, à obtenir un compte « ehess.fr ». Il vous permettra, entre autres, de bénéficier du service d'accès sans fil à Internet [eduroam](#).

Séminaires

Si, durant votre séjour, vous souhaitez suivre des séminaires donnés à l'EHESS, il vous faut déposer des demandes sur la plateforme « [Participations](#) ». Si vous êtes accepté·e, vous bénéficierez du statut d'« auditeur·trice libre », en étant par conséquent exempté·e de tout frais d'inscription. Dans certains cas - et particulièrement, si le séminaire que vous voulez suivre est donné par un·e enseignant·e-chercheur·se du LIER-FYT -, il peut être utile d'écrire directement au responsable du séminaire pour se présenter et justifier sa demande de participation. La liste des séminaires donnés à l'EHESS par des membres du LIER-FYT est consultable sur le site de l'unité. [Voir ici](#).

Cours de français

Pour en savoir plus sur les cours de français proposés par l'EHESS, [voir ici](#) (rubrique n° 7).

Livret d'accueil pour les chercheur·se·s invitées au LIER-FYT

5. Participation aux activités du LIER-FYT

Au cours de la première semaine de leur séjour, les chercheur·se·s accueilli·e·s au LIER-FYT sont invité·e·s à se présenter à la direction de l'unité (Julia Christ, directrice, et Édouard Gardella, directeur-adjoint), dont le bureau est situé au 3^e étage du 10 rue Monsieur-le-Prince.

Ils/elles sont inscrit·e·s sur la liste de diffusion « LIER-FYT Info » (lier-fyt_info@ehess.fr) qui leur permet d'être tenu·e·s régulièrement informé·e·s des activités de l'unité.

Ils/elles sont présenté·e·s sur le site du LIER-FYT dans la rubrique « [Chercheurs invités](#) ». Pour ce faire, ils/elles sont contacté·e·s en amont de leur séjour par la chargée de communication du LIER-FYT, Mme Chloé Loiseau (chloe.loiseau@ehess.fr), qui recueille auprès d'eux/elles les informations utiles et une photo.

Ils/elles sont vivement encouragé·e·s à participer aux séminaires internes du LIER-FYT et en particulier 1) aux Soirées du LIER-FYT qui se tiennent une fois par mois ([voir ici](#)) ; 2) aux demi-journées d'étude organisées tous les six mois par le LIER-FYT ; 3) aux séances de l'atelier disciplinaire du LIER-FYT correspondant à leur discipline (atelier des sociologues du LIER-FYT, atelier des philosophes du LIER-FYT, atelier des historiens du LIER-FYT, séminaire « Lus et relus » pour les juristes).

Ils/elles peuvent être invité·e·s à présenter leurs travaux dans l'un de ces séminaires internes - notamment dans un atelier disciplinaire.

Ils/elles sont encouragé·e·s à avoir, au cours de leur séjour, des discussions avec leur invitant·e, ainsi qu'avec les autres membres du LIER-FYT, quel que soit leur statut. Ils/elles s'engagent à répondre aux sollicitations d'échange qui émaneraient de membres du LIER-FYT, quel que soit leur statut.

6. Compte-rendu de séjour

A la fin de leur séjour, il est demandé aux chercheur·se·s accueilli·e·s au LIER-FYT de faire parvenir à la direction de l'unité un compte-rendu de leur séjour, quel qu'en ait été la durée. La rédaction de ce compte-rendu, d'une page minimum, est laissée à la libre appréciation des intéressé·e·s, mais il est souhaitable qu'elle intègre les éléments suivants :

- 1) description de la participation aux activités du LIER-FYT durant le séjour.
- 2) bilan scientifique du séjour.
- 3) jugement porté sur l'accueil et le fonctionnement de l'unité.
- 4) perspectives sur la poursuite éventuelle de la relation avec le LIER-FYT.

En outre, il est demandé que l'invitant·e ajoute à ce compte-rendu un paragraphe où il précise ce qu'il/elle retire pour sa part de ce séjour de son invité·e.

L'invitant·e se porte garant devant la direction de la remise effective de ce compte-rendu par la personne qu'il a invitée.